



SALÉCHAN

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
SALECHAN - Commune

Séance du samedi 25 avril 2026

Délibération N° DE_2026_054

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - salle du conseil), sous la présidence de Monsieur ICHE Fabrice.

Présents : Monsieur ICHE Fabrice, Madame TAHAR Jocelyne, Monsieur PRUVOT Eric, Madame HERNANDEZ DI DONATO Isabel, Monsieur LATIL Gérard, Madame TURMO Isabelle, Madame GROS Claire, Monsieur BOUILLARD Lionel, Madame MAC CAMMOND Marie, Monsieur LOUSTAU Pascal

Représentés : Monsieur SOULE Nicolas représenté par Monsieur PRUVOT Eric

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur LATIL Gérard est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : remboursement de dépenses

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mr Pruvot Eric, 2ème adjoint, a eu besoin d'aller chercher à la station de Loures Barousse, du carburant pour le matériel de débroussaillage de la commune pour 75.00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder de manière exceptionnelle au remboursement de Mr PRUVOT Eric pour le montant total des dépenses de carburant pour un montant total de 75.00 euros.

DE_2026_054



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 065-216503987-20260425-DE_2026_054-DE

S²LO

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le remboursement de Mr PRUVOT Éric.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur ICHE Fabrice
Président de séance

Monsieur LATIL Gérard
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line.

DE_2026_054



Publié le : 28/09/2026 11:41 (Europe/Paris)

Par : le Maire

https://www.intramuros.org/salechan/documents_administratifs/79987